

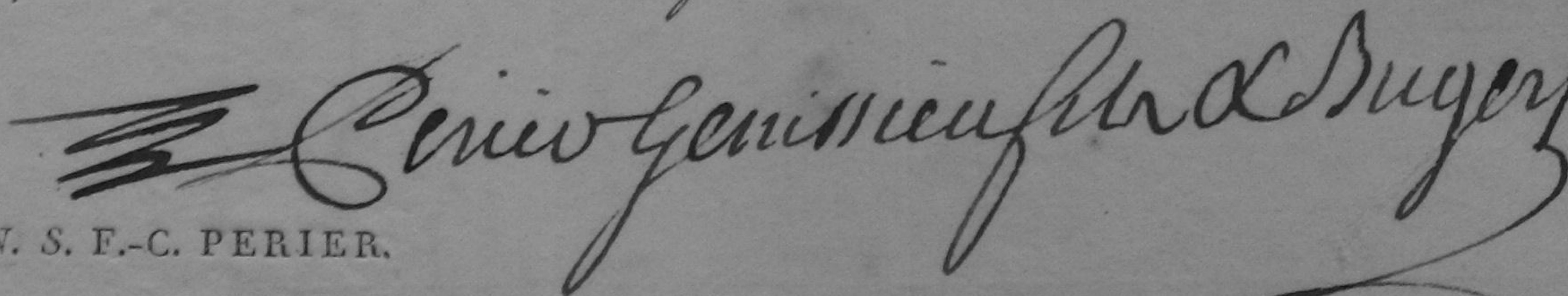
LYON, le 31 Décembre 1808.

Messieurs  Perier, Genissieu fils et Bugey Lyon

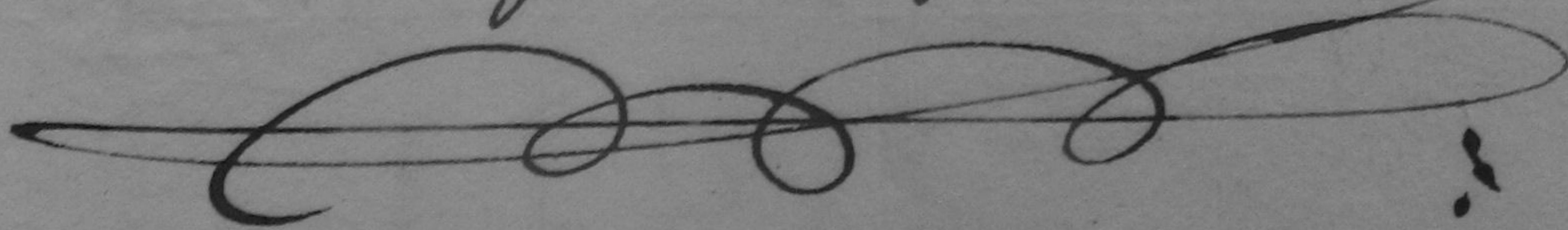
La société de MM. Perier, Buffard et Galle, étant expirée, nous avons l'honneur de vous prévenir que nous venons d'en contracter une nouvelle, sous la raison de Perier, Genissieu fils et Bugey. Son commerce sera toujours la Draperie en tous genres.

Les fonds que nous versons dans ce commerce, l'expérience que de longues années de travail ont acquise à M. S. Perier, celle de ses associés, et le zèle que nous apporterons aux intérêts de nos correspondans, sont les titres sous lesquels nous réclamons votre confiance, et les garants de nos efforts pour la mériter.

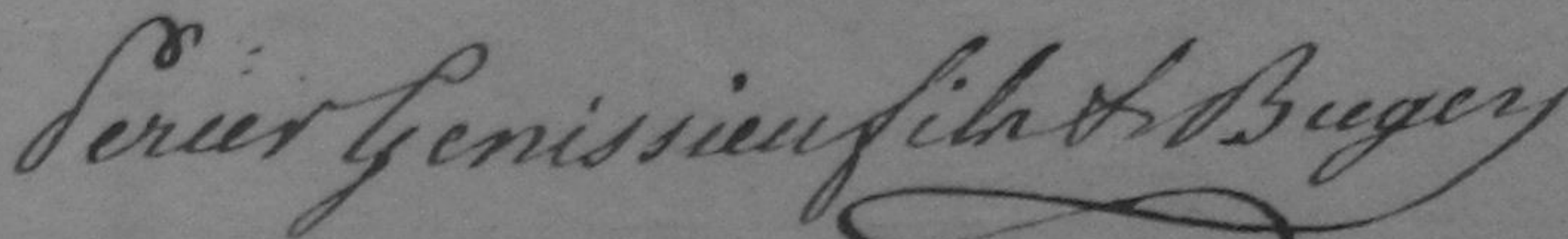
Veillez prendre note de nos signatures respectives, pour n'ajouter foi qu'à elles seules, et daignez agréer, Messieurs, les saluts de la plus parfaite considération.



Signature de N. S. F.-C. PERIER.



Signature de N. S. Et.-F. GENISSIEU.



Signature de N. S. F. BUGEY.

